



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2012.

\*\*\*\*\*

L'an deux mille douze, le treize février à 18h 30, le conseil municipal de Fleury-sur-Orne légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Marc LECERF, Maire.

### Etaient présents :

Mme HOORELBEKE, M. MULLER, Mme BAURY, M. LIOT (délibérations 8 à 9), Mme SUEUR, M. LECLÈRE, M. LAFAGE, M. MAUGER, M. BRUNEAU, Mme DENIS, Mme PERRAUD, Mme LEPAON, M. SAVARY, M. HUBERT.

### Absents :

Excusés : M. VRIGNON, Mme TOUZÉ,  
Ayant donné pouvoir : Mme BROUSTAIL à Mme PERRAUD, M. LETELLIER à M. MULLER, Mme PRIEUR à Mme BAURY, M. LIOT à M. LECERF (délibérations 1 à 7), M. PEGEAULT à M. HUBERT.

M. ALCINDOR, Mme HEUTTE, M. MAUREL, Mme PASQUIER, Mme MULLIER, Mme POMIKAL.

Secrétaire de séance : M. MULLER.

### **1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012 :**

Le débat d'orientation budgétaire permet au conseil municipal :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le futur budget de la commune.
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune

Ce débat, rendu obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, ne donne pas lieu à vote. Il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice.

Il n'a aucun caractère décisionnel, mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Le conseil municipal a donc pris acte des informations qui lui ont été communiquées, et à partir desquelles il a pu débattre des priorités du budget 2012.

### **2. REGIE DE RECETTES TRANSPORT :**

Par décision en date du 31 janvier 1975, il a été institué une régie de recettes, pour l'encaissement de la participation financière des familles, au service de transport scolaire de la commune. Les modalités de fonctionnement de cette régie avaient été actualisées par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2008. Cette régie était rattachée au budget de la ville.

Par décision en date du 14 novembre 2011, le conseil municipal a décidé de créer une régie dotée de la seule autonomie financière, afin de permettre l'exploitation du service public local de transport de personnes, auquel le transport scolaire se trouve rattaché.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de mettre fin à la régie de recettes créée le 31 janvier 1975,
- de procéder à un nouvel acte constitutif de régie de recettes du transport scolaire, rattachée au budget transports.

### **3. REMISE DE PENALITES DE RETARD SUR LE PAIEMENT DE LA TLE :**

Le conseil municipal décide d'accorder à titre exceptionnel, la remise gracieuse des pénalités de retard sur le versement de la T.L.E., soit la somme de 119 Euros, réclamée à un redevable de cette taxe.

### **4. PROGRAMME DE TRAVAUX AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX :**

Le conseil municipal ;

*approuve* le programme des travaux à réaliser comprenant la restructuration de la chaussée :

- 1) rue Jules Ferry
- 2) rue Jules Guesde
- 3) rue Pierre Sémard

*sollicite* pour ces opérations, une subvention spécifique au titre de la dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2012 au taux le plus élevé possible.

*Dit* que le financement de ces travaux sera assuré à l'aide des ressources générales du budget 2012

### **5. AVANCE SUR SUBVENTION :**

Dans l'attente du vote et du versement des subventions, les associations sont quelquefois confrontées à des problèmes de trésorerie. Il en est ainsi pour la JSF football, qui doit assurer la rémunération de l'emploi tremplin, et de la section boxe anglaise qui rencontre des difficultés financières pour l'organisation de son prochain gala.

Le conseil municipal décide d'accorder à la JSF une avance sur subvention de 3 000 € pour l'emploi tremplin, et de 1 500 € pour la section boxe. (M. Savary ne prend pas part au vote).

### **6. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE NOUVEAU PERIMETRE DE CAEN la MER :**

Par courrier en date du 12 janvier 2012, reçu en mairie le 13 janvier 2012, M. le Préfet a notifié à la collectivité, son arrêté portant projet du nouvel établissement de coopération intercommunale, issu de la fusion de la communauté d'agglomération de Caen la Mer et de la Communauté de Communes des Rives de l'Odon, et du rattachement des communes de Colleville Montgomery, Ouistreham et Saint-André-sur-Orne.

Le Projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération s'établit à 35 communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

EMET un avis FAVORABLE sur le projet du nouvel établissement de coopération intercommunale, issu de la fusion de la communauté d'agglomération de Caen la Mer et de la Communauté de Communes des Rives de l'Odon, et du rattachement des communes de Colleville Montgomery, Ouistreham et Saint-André-sur-Orne.

Abstention de MM. Muller et Letellier.

### **7. CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF – Chemin du Colombier :**

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de servitude, par laquelle la commune concède à ERDF l'autorisation d'établir Chemin rural dit du Colombier, et dans une bande de 3.00m

de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 23 mètres, ainsi que ses accessoires, afin d'alimenter le réseau BT de M. LASSALLE Fabrice

M. le Maire est autorisé à signer devant notaire, l'acte authentique qui régularisera cette convention.

Abstention de Mme Prieur.

#### **8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX :**

Cette modification correspond à la transformation du poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe (agent de la bibliothèque) actuellement à 30/35<sup>ème</sup> en poste à temps plein.

Les heures d'ouverture au public pourront ainsi être élargies avec ouverture le mercredi et samedi matin. Par ailleurs, cela permettra à l'agent en place de développer d'autres activités auprès de divers publics (seniors, centre de loisirs, maternelle, centre socioculturel, etc.) et de prévoir des temps « flottants » pour sa participation à différentes réunions.

#### **9. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SA DELEGATION :**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation :

##### **21/12/2011 – n° 13/2011 :**

Signature d'un marché de travaux d'un montant de 61 061.52 € HT, avec l'entreprise SCREG – rue de la Liberté – 14730- GIBERVILLE, pour la restructuration de la chaussée rue François Mitterrand.

##### **23/12/2011 – n°14/2011 :**

Signature d'un marché de travaux d'un montant de 59 830.25 € HT, avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, 7 rue Newton – 14120 MONDEVILLE, pour la création d'arrêts de bus, rue Serge Rouzière et rue Marcel CACHIN.

##### **26/01/2012 – n°01/2012 :**

Signature d'un marché de travaux d'un montant de 44 838 € HT, avec l'entreprise FREYSSINET France, 11, avenue du 1<sup>er</sup> mai – 91127 PLAISEAU Cedex – pour les travaux de confortement de la charpente/réparation des pieds de poteaux de la salle polyvalente.

Fleury-sur-Orne, le 15/02/2012.  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Marc LECERF.